

INFORMATIONS DE DERNIERE MINUTE (25/06/19)

DIPLOME NATIONAL DU BREVET

Report des dates : le brevet initialement prévu cette semaine est reporté à la date du 1^{er} et 2 juillet, selon les mêmes modalités. Aucun accueil d'élèves ne sera assuré dans l'établissement les jeudi 27 et vendredi 28 juin, tous niveaux confondus.

Les convocations seront rééditées et remises mercredi par le chef d'établissement. Les élèves seront convoqués à l'identique : même lieu, seule la date sera modifiée. Ceux qui se présenteraient munis de la convocation initiale seront acceptés. Les conditions pour la session de septembre seront largement assouplies.

→ Nouveau calendrier

• Lundi 1er juillet

Français 1ère partie 9h00 - 10h30

(grammaire et compétences linguistiques- compréhension et compétences d'interprétation- dictée)

Français 2ème partie 10h45 - 12h15

(rédaction)

Mathématiques 14h30 - 16h30

• Mardi 2 juillet

Histoire et géographie

Enseignement moral et civique 9h00 - 11h00

Sciences 13h30 - 14h30

(physique-chimie - sciences de la vie et de la terre)

Circuit départ des élèves :

Les manuels seront récupérés le 1^{er} juillet sur le temps du midi pour le niveau 3^{ème}. Les notifications d'affectations, et tous les documents annexes seront remis le mardi 02 juillet à l'issue de la dernière épreuve du DNB.

Inscriptions lycée :

Compte tenu du report du DNB, les inscriptions sur le **site MEZERAY** seront reportées comme suit :

- Jeudi 4 juillet de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
- Vendredi 5 juillet de 14h à 17h
- Samedi 6 juillet de 8h30 à 12h30.

Transport :

Le Service des transports est informé des modalités de fonctionnement du collège sur les deux jours. Il fonctionnera normalement pour les élèves du premier degré.

Demi-pension :

Le service de demi-pension fonctionnera uniquement le jeudi 27 juin pour accueillir les élèves du premier degré de l'école d'ECOUCHE. Cas particulier : A titre d'information, il sera demandé aux parents de fournir un panier pique-nique à leurs enfants pour le repas du vendredi midi.

Pour le collège : une remise d'ordre sera proposée à tous les parents d'élèves pour ces deux jours. Les familles qui ont déjà payé (chèque, espèces) et dont les enfants quittent le collège peuvent formuler une demande de remboursement (5,90 € pour les deux jours) en fournissant un RIB à l'intendance, dans un délai de trois mois à compter de la date de ce courrier. Pour les familles, ayant opté pour un prélèvement automatique, ou n'ayant pas encore réglé leur facture, cette somme sera automatiquement déduite.

Il n'y aura pas de remise d'ordre pour les élèves du premier degré.



Uniquement pour les familles ayant déjà réglé, et dont les enfants quittent le collège à la rentrée prochaine :

Je soussigné M. MME _____ responsable de _____

De la classe _____

Demande le remboursement de la somme de 5,90 € (joindre OBLIGATOIREMENT un RIB)

Ne demande pas le remboursement de la somme de 5,90 €

Signature du parent